



Commission des Compétitions Jeunes

PROCÈS-VERBAL N°29

Réunion électronique du 27/02/2023

Présents : LAULAGNET Roselyne, MOMBARD Martine, REBOULET Mathilde, BRESSON Claude, AUBERT Philippe.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Correspondances :

Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.org) des clubs sont prises en compte par la Commission.

Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

HORAIRES

Pour donner suite au vote de l'Assemblée Générale du District Drôme-Ardèche de Football du mercredi 7 Septembre 2022 à Valence, les nouveaux horaires des compétitions et les modalités de demandes de modifications de dates et ou d'horaires s'appliquent avec effet immédiat.

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
U7	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U9	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U11	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U13	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U15	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h00
U18	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00

Horaire Légal : C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

Horaire Autorisé : C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

Horaire Négocié : C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

TOURNOIS

Responsable : Roselyne LAULAGNET 06.11.15.53.93.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

U7 – U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06.14.79.84.22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Livrets de Pratique en ligne :

Les livrets de pratiques U7-U9 sont en ligne sur le site du District. Merci de prendre connaissance du contenu, référence pour nos organisations de pratique. Les éducateurs et les dirigeants y trouveront le nécessaire pour l'organisation et l'accueil des plus jeunes.

Date prochains plateaux U7 : Samedi 11 mars 2023 à 10h00.

Date prochains plateaux U9 : Samedi 04 mars 2023 à 13h30.

U11

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06.80.92.81.87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 10h00.

RAPPEL ORGANISATION DES PLATEAUX :

Comme indiqué sur les feuilles de matchs, les plateaux U11 réunissent majoritairement 4 équipes, mais les principes restent identiques lorsque 3 équipes sont présentes.

Chaque équipe dispute 2 rencontres pour un temps de jeu global de 50 minutes. Merci à tous les éducateurs de bien vouloir respecter ces organisations, sans dépasser les temps de jeu impartis.

Date prochains plateaux : Samedi 04 mars 2023 à 10h00.

U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06.08.82.29.55 (contact hors horaires de bureaux).

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 13h30.

INFORMATIONS FESTIVAL PITCH U13 :

La finale départementale 2607 du FESTIVAL PITCH U13 est programmée à Davézieux sur les installations du stade de Jossols le samedi 01 avril 2023.

Toutes les clubs qualifiés U13G, U13F seront invités au tirage au sort des premières rencontres qui se déroulera au sein des Etablissements PASQUIER, partenaire de la FFF, parrain de l'épreuve, à Etoile sur Rhône le vendredi 17 mars 2023.

U15

Responsable : Roselyne LAULAGNET 06.11.15.53.93.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Dimanche 10h00.

U18

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06.70.03.20.57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 15h00.

La saisie du résultat de votre rencontre U18 doit s'effectuer dans les 24h qui suivent.

Rencontres reportées :

- En 18D1 :
US MOURS ST EUSEBE 1 / US VAL D'AY 1 au 01/03/2023.

- En U18D3 :
Poule B : AS BERG HELVIE / SC BOURG ST ANDEOL au 18/03/2023.

- En U18D4 :
Poule A : OL SALAISE RHODIA 2 / BOULIEU LES ANNONAY 2 au 18/03/2023.
Poule D : ASSAF 3 – US ST JUST ST MARCEL OL ST MONTAN au 18/03/2023.

Coupe Vivier BOUDRIER : Prochain tour le samedi 18 mars 2023.

TRANSITION SAISON 2022-23 vers SAISON 2023-24

Comme voté lors de l'Assemblée Générale du District Drôme-Ardèche de Football du 07 Septembre 2022 à Valence, les compétitions U18 vont s'effacer au profit de la mise en place de compétitions U17 d'une part, et de compétitions U20 d'autre part.

La situation sportive U18 à l'issue de la saison 2022-23, alimentera les différents niveaux (D1, D2 et Brassage) des compétitions U17, mais également des compétitions U20. Les clubs seront donc pré-engagés dans l'application FOOTCLUBS et valideront leurs engagements selon le processus habituels avec des dates limites comme à l'accoutumée (aux alentours du 15 Juillet 2023 pour les D1 et D2, et du 15 Aout 2023 pour le niveau Brassage).

Le tableau des modalités est présenté dans le document support en ligne sur le site du District en rubrique Documents → Documents compétitions → Jeunes.